

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-087**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Budget principal

Décision Modificative n°1

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Vu la délibération n°2017-036 du Conseil de Communauté du 16 février 2017, par laquelle le budget a été voté :

- avec des montants estimés pour la Dotation d'Intercommunalité et la Dotation de Compensation des groupements de communes,
- sur des bases estimatives pour le produit fiscal (TH, TFB, TFNB, CFE),
- avec pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) les montants perçus et reversés pour l'année 2016 ;

Considérant les notifications reçues par l'EPCI (DGF, FPIC, Etat 1259) depuis le vote du budget ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	N° Compte	Service/ Fonction	Libellés du compte	Dépenses	Recettes
73	73223	01-020	Fiscalité reversée - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		- 4 222 €
014	739223	01-020	Prélèvements pour reversements de fiscalité – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 21 697 €	
74	74124	01-020	DGF – Dotation d'Intercommunalité		- 39 409 €
74	74126	01-020	DGF – Dotation de compensation des groupements de communes		+ 33 556 €

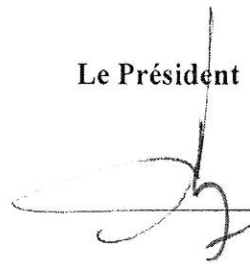
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

73	73111	01-020	Contributions directes – Taxes foncières et d'habitation		+ 5 513 €
73	73112	01-020	Contributions directes – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		+ 678 €
73	73114	01-020	Contributions directes – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau		- 583 €
74	74833	01-020	Etat – Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale		- 6 594 €
74	74834	01-020	Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		- 477 €
74	74835	01-020	Etat – Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation		+ 5 278 €
011	6284	03-212	Divers – Redevance pour services rendus	- 27 957 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président




D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017710171-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.